

Technicien de maintenance du patrimoine

Le technicien de maintenance du patrimoine propose et met en œuvre les programmes de travaux de maintenance, dans ce cadre il veille au maintien des conditions optimales d'utilisation et de sécurité du patrimoine bâti. Il assure aussi la mise en œuvre de la politique de maîtrise de l'énergie.

Le métier

Le technicien de maintenance du patrimoine est autonome dans l'organisation de son travail. Il partage son activité entre les déplacements sur le terrain et le travail en bureau. Ses horaires sont réguliers mais des interventions occasionnelles sont possibles. C'est une force de proposition.

Les activités

- Monter, planifier, coordonner les opérations d'entretien des bâtiments
- Superviser les projets et représenter le maître d'ouvrage
- Coordonner et piloter des projets en maîtrise d'œuvre
- Participer à la préparation des budgets d'investissement et de fonctionnement
- Superviser la rédaction de marchés publics de travaux, d'études techniques diverses
- Evaluer et contrôler la qualité des services rendus
- Animer et piloter des équipes
- Effectuer une veille prospective

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours de technicien supérieur territorial ou de contrôleur de travaux.

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME